



Intervention de Jean-Paul Bachy,
Président de l'AREV,
devant le Groupe de Haut Niveau (GHN)
mis en place par le Commissaire Européen à l'Agriculture,
sur les droits de plantation.

Palerme, 21 septembre 2012

Mesdames, Messieurs

M'exprimant ici en tant que Président de l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles, l'AREV, je voudrais rappeler que cette association repose sur une double légitimité, unique en son genre : celle des assemblées politiques, mais aussi des organisations professionnelles de 75 régions, dont 90% sont dans l'Union Européenne.

L'Union Européenne se dit très attachée au rôle des régions dans les institutions communautaires. Je suis donc très heureux d'avoir été invité à m'exprimer devant vous, au nom de territoires qui représentent plusieurs dizaines de millions d'habitants, plusieurs dizaines de milliers de viticulteurs et de salariés des professions annexes.

L'étude que va vous présenter le Professeur Montaigne a pour objet de répondre à trois questions :

1. Tout le monde souhaite rendre en Europe la viticulture encore plus compétitive. La suppression des droits de plantation est-elle la meilleure façon d'y parvenir et de renforcer l'image et le poids des viticulteurs européens sur le marché mondial ? La réponse est non. Ce qui fait la réputation des vins européens, c'est leur qualité ! Le système européen des appellations protégées lie l'identité des vins à leur terroir d'origine. Faire exploser ce système risque de déstabiliser le marché et de perturber complètement les consommateurs qui sont très attachés à l'origine de leurs produits. Ils veulent savoir d'où viennent les vins et comment ils sont élaborés. L'Union Européenne elle aussi est attachée à l'amélioration de la traçabilité des produits agricoles. La suppression des droits de plantation, qui sont à la base du système des appellations d'origine protégées, est en totale contradiction avec ce principe.
2. La demande mondiale et les modes de consommation des vins ont évolué avec le temps. La libéralisation des droits de plantation permet-elle de mieux répondre à cette évolution ? La réponse est non, car la régulation actuelle par les droits n'a jamais empêché les bons vignobles de produire plus tout en garantissant la qualité. Il y a en outre dans les zones d'appellation, telles qu'elles existent aujourd'hui, d'importants potentiels dont la notoriété pourrait être usurpée par les vins sans indication géographiques dotés des mentions valorisantes de millésime et de cépage. Le nombre d'hectares encore disponibles correspond parfois à deux, voir trois fois les surfaces actuellement plantées. La maîtrise des droits n'empêche en rien les marchés d'évoluer en quantité et en qualité.
3. La stratégie de cohésion est une des bases essentielles de la politique européenne d'aménagement du territoire ; or la déréglementation des zones d'appellations risque d'une part d'avoir des conséquences désastreuses pour les exploitations viticoles, notamment dans les vignobles les plus fragiles, où les prix sont déjà très bas, et d'autre part, et surtout, d'aboutir à des délocalisations de la production, avec effets identiques à ceux qu'on a mesurés dans d'autres secteurs d'activités, comme l'industrie ou les services. Cela a coûté très cher, en termes de perte d'emplois, dans les régions concernées. Les mesures de solidarité et de reconversion qu'il a fallu prendre ont aussi coûté très cher au budget européen. Faut-il demain renouveler les mêmes erreurs pour la viticulture ?

Ce sont là quelques unes des questions auxquelles l'étude du Professeur Montaigne cherche à répondre. Ce sont aussi les questions que se posent les élus du « Comité des Régions » à Bruxelles. A juste titre, ils se sont étonnés que dès le début du débat sur la dérégulation des droits de plantation, aucune étude d'impact n'ait été diligentée par la Commission.

Dans son rapport détaillé de juin dernier, la Cour des Comptes Européenne a également interpellé la Commission sur ce sujet. Si l'AREV n'avait pas initié l'étude Montaigne, si le Parlement Européen n'avait pas, de son côté, mené une autre étude, le débat n'aurait pas eu lieu.

La Commission Européenne et le Conseil des Ministres ont, à juste titre, mis en œuvre des politiques nouvelles dans plusieurs domaines.

- La défense de l'environnement, le respect des paysages. Chacun veut voir se développer des modes de culture, mieux contrôlés, et plus écologiques, sur des territoires bien identifiés. Veut-on rendre cette politique inapplicable ?
- Commission et Conseil des Ministres veulent aussi imposer une plus grande cohésion budgétaire. En décidant demain qu'on peut planter de la vigne partout, dans n'importe quelles conditions, veut-on reproduire les risques de surproduction qui ont conduit à des arrachages dont les conséquences sociales et financières ont été si malheureuses ?

En 2007, on pouvait encore penser qu'il était légitime de s'interroger sur les marchés viticoles. La situation d'aujourd'hui n'est plus du tout la même. L'Europe est en crise. Elle a d'abord besoin de stabilité. Elle a toutes les peines à maîtriser les marchés financiers. Son industrie souffre, le chômage progresse dans beaucoup de régions. Faut-il ajouter une nouvelle crise à la crise ?

Le débat n'est pas technique, il est politique.

Au cœur de ce débat, il y a un enjeu : celui du modèle économique et social que nous voulons pour notre agriculture et plus globalement pour les régions et les territoires de nos pays.

C'est ce qu'ont compris les gouvernements de 15 pays de l'Union Européenne qui ont clairement pris les mêmes positions que celles que défend l'AREV.

C'est ce qu'ont compris la majorité des députés européens ainsi que les élus du Comité des Régions.

C'est ce que démontrent les conclusions de l'étude scientifique qu'a menée le Professeur Montaigne et qu'il va maintenant vous présenter.

Jean-Paul Bachy
Président de l'Assemblée des Régions
Européennes Viticoles.